

École de criminologie
Université de Montréal

Hiver 2025

Plan de cours
SIP3100 Rétroaction de stage
Vendredi 8h30 à 11h30

Sophie Allard – Groupe B
André Boisjoly – Groupe C
Claudine Gagnon – Groupe D
Éric La Penna – Groupe E

Descripteur du cours

Supervision en petits groupes. L'actualisation des connaissances théoriques dans la pratique. Réflexion sur les habiletés personnelles et professionnelles. L'intervention et/ou l'analyse dans une perspective globale.

Concomitants: SIP3100 (3 crédits) et SIP3006 (6 crédits)

L'étudiant(e) effectue un stage dans le milieu de la sécurité intérieure. Remarque: 45 jours y sont consacrés au 6e trimestre, à raison de trois (3) jours par semaine (entre 7h et 8h par jour), sauf exception.

Objectifs du cours

Objectifs généraux

Fournir à l'étudiant(e) des opportunités d'acquérir une identité et une compétence à titre de futur(e) professionnel(le) en sécurité intérieure en:

- a. Facilitant une intégration de la pratique vécue dans le milieu de stage et des connaissances acquises dans le programme de sécurité et études policières;
- b. Favorisant une prise de conscience de ses motivations, ses valeurs et ses sentiments, de ses besoins et ses ressources, de ses forces et ses limites ainsi que de ses intérêts et ses aspirations en tant que professionnel(le);
- c. L'amenant à prendre une distance critique face aux enjeux propres à son milieu de stage.

Les moyens

Les rencontres de l'atelier de rétroaction de stage ont pour but d'amener le groupe à faire une mise en commun de ses connaissances, ses expériences et ses réflexions sur différents sujets concernant les stages en milieu professionnel. La formule de travail qui est privilégiée consiste en un échange entre les étudiant(e)s et l'enseignant(e) à partir des expériences vécues dans le milieu de stage.

L'étudiant(e) est considéré(e) comme étant le pivot du fonctionnement de l'atelier; les professeur(e)s de stage ont pour rôle de faciliter l'exploration du sujet de discussion.

Approches pédagogiques

- *Rencontres individuelles*
- *Échanges en petits groupes*
- *Conférences*

Modalités d'évaluation des apprentissages

Outils d'évaluation

L'atteinte des objectifs pédagogiques sera évaluée par les moyens suivants:

- 1) Évaluation du stage par le superviseur de milieu et appréciation de l'enseignant(e) de stage (25 %)
- 2) Rapport final de stage (10 %)
- 3) Bilan réflexif (30%)
- 4) Affiche (10%)
- 5) Présentation orale de l'affiche (15 %)
- 6) Participation aux cours & conférences (10%)

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
1. Évaluation du superviseur de stage	25 %	À compter du 11 avril 2025
2. Rapport final de stage (gabarit)	10 %	À compter du 11 avril 2025
3. Bilan réflexif	30 %	À compter du 11 avril 2025
4. Affiche	10 %	À compter du 11 avril 2025
5. Présentation orale	15%	À compter du 11 avril 2025
6. Présence et participation active	10%	Évaluation continue

**** Chaque chargé(e) de cours déterminera l'agenda des évaluations en fonction de l'avancement et besoins des étudiant(e)s de son groupe.**

Barème de notation

Grille de conversion des pourcentages

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très bon	77
3	B		73
2,7	B-		70
2,3	C+	Bon	65
2	C		60
1,7	C-		57
1,3	D+	Passable	54
1	D		50
0	E	Échec	-de 50

Déroulement du cours

À moins d'une entente préalable, la présence aux cours et aux conférences est OBLIGATOIRE

10 janvier

Suite et fin des présentations orales de SIP3001

17 janvier

Présentation du plan de cours. Présentation des modalités d'évaluations. Discussions et échanges.

24 janvier

Cours ou rencontres individuelles

31 janvier

Conférence thématique pour les [4 groupes ensemble](#).
Local B-4280, pavillon Jean-Brillant

7 février

Cours ou rencontres individuelles

14 février

Conférence thématique pour les [4 groupes ensemble](#).
Local B-4280, pavillon Jean-Brillant

21 février

Cours ou rencontres individuelles

28 février

Conférence thématique pour les [4 groupes ensemble](#).
Invité : Mirades Inc. – Penser la sécurité du Réseau express métropolitain (REM)
Local B-2326, pavillon Jean-Brillant

7 mars – Semaine de lecture (aucun cours mais **vous êtes dans vos milieux de stage**)

14 mars

Tour de table et échanges en petits groupes. Révision des consignes pour les évaluations.

21 mars

Cours ou rencontres individuelles. Préparation de la cédule des présentations (à déterminer par chaque chargé(e) de cours)

28 mars

Déjeuner réseautage pour les 4 groupes ensemble. Détails à venir

4 avril

Début des présentations orales, remise du rapport de stage, du bilan réflexif et de l’affiche (peut être sujet à changement selon l’avancement des étudiant(e)s pour chacun des 4 groupes)

11 avril

Présentations orales, remise du rapport de stage, du bilan réflexif et de l’affiche.

18 avril – Congé universitaire (férié)

24 avril

Soirée affiches – 4 à 7 (ASIS) – Détails à venir

25 avril (au besoin)

Suite et fin des présentations orales. Remise du rapport de stage et du bilan réflexif.

Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : www.crim.umontreal.ca

Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme :

<https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

Captation visuelle ou sonore des cours

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps.

Règlement des études de premier cycle

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique :

<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

Révision de l'évaluation (article 9.5)

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

<https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole et formulaire de demande de r%C3%A9vision de notes %C3%80 ENVOYER.pdf>

Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

Justification d'une absence (article 9.9)

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

<https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis absence examen form.pdf>

Plagiat et fraude (article 9.10)

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.